

LES MIGRATIONS INTERNATIONALES

Observation, analyse et perspectives

*Colloque international de Budapest
(Hongrie, 20-24 septembre 2004)*



Numéro 12

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
AIDELF**

Les migrations des Africains subsahariens entre Maghreb et Union européenne : conditions et effets

Mehdi LAHLOU
INSEA, Rabat, Maroc

Les études des mouvements migratoires entre l'Afrique et l'Europe de l'Ouest menées au cours des dernières années, plus particulièrement celles qui ont ciblé les nouvelles filières migratoires entre l'Afrique subsaharienne et les pays de l'Union européenne via le Maghreb, ont permis de parvenir, entre autres conclusions, à la confirmation du fait que la question migratoire, qui concerne année après année un nombre croissant de pays et de personnes, pose une problématique globale et pluridimensionnelle car elle semble résulter de la conjonction d'un ensemble de facteurs d'ordre économique (accentuation de la pauvreté), politique (troubles et conflits violents dans ou entre plusieurs pays africains) et législatif (généralisation du système des visas et mise en place de l'espace Schengen par les pays de l'UE).

Avec le durcissement des réglementations européennes et des contrôles aux frontières extérieures de l'espace Schengen, la gestion d'une telle problématique met désormais face à face le Maghreb et l'UE et les place dans une posture historiquement inédite, surtout que, par ailleurs, le nombre de citoyens marocains, algériens et, dans une moindre mesure, tunisiens, qui alimentent à leur tour – très nettement pour ce qui concerne les Marocains – les migrations irrégulières vers le sud de l'Europe ne semble pas fléchir avec les années.

Dans cet article, nous présentons de façon succincte les principales raisons de ce phénomène migratoire africain, les voies et filières migratoires vers et à travers le Maghreb et les conséquences les plus visibles de ces migrations sur cette région du monde.

1. Les raisons de ce nouveau phénomène migratoire africain

L'expansion extrêmement rapide des migrations clandestines enregistrées au départ et à l'intérieur de l'Afrique (toute l'Afrique, y compris l'Afrique du Nord) depuis le début des années 1990 est à relier aux multiples facteurs d'attraction/répulsion qui s'exercent sur certaines franges de la population africaine, notamment la plus jeune. D'un côté, l'attraction de plus en plus forte qu'exercent le mode et le niveau de vie des populations d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord, à la faveur de la mondialisation, du développement des nouvelles technologies de l'information et, consécutivement, de la pénétration des images dans des lieux encore inaccessibles voici moins de deux décennies, intervient aujourd'hui très puissamment, particulièrement auprès des jeunes citadins – souvent de sexe masculin, mais auxquels se joignent de plus en plus de femmes. Pour ceux-ci, l'Europe et l'Amérique du Nord représentent « ce qu'il y a de mieux » en termes de conditions de vie, de liberté, de garantie des droits, de loisirs, etc. Elles sont tout ce que leurs pays ne sont pas et représentent tout ce à quoi ils aspirent particulièrement en termes de « chances de s'en sortir ». La généralisation des visas dans l'ensemble des riches pays d'accueil potentiels, en limitant singulièrement les migrations légales et les simples déplacements des personnes et en doublant l'attraction « d'interdit », a également contribué à l'accroissement des mouvements effectués dans la clandestinité.

Cependant, ces seuls facteurs ne suffisent pas à expliquer les tendances migratoires récentes¹. En effet, l'Afrique joue depuis quelques années un rôle de plus en plus répulsif à

¹ Lire à ce propos l'article de Saskia Sassen, « Mais pourquoi émigrent-ils ? », Le Monde diplomatique, novembre 2000.

l'égard d'une partie grandissante de sa population, dont l'espoir d'une vie meilleure dans la patrie s'amenuise au fur et à mesure que s'accroît la pauvreté et le « mal de vivre » ambiants.

L'évolution de la situation en Afrique – au sud du Sahara, en particulier – depuis le milieu des années 1960, surtout depuis les deux dernières décennies, est globalement marquée par quatre éléments majeurs, qui résument l'ampleur et la profondeur du dilemme africain en ce début de siècle.

L'Afrique traverse toujours une ère d'exubérance démographique. La pauvreté la gangrène comme nulle autre région du monde, les ressources naturelles à disposition de ses habitants – l'eau notamment – sont de moins en moins abondantes. Pour diverses raisons, dont les trois causes susmentionnées et les nombreuses interférences extérieures aussi bien politiques, qui datent de l'époque de la guerre froide, qu'économiques, qui sont contemporaines de l'actuelle mondialisation, les conflits et les guerres de toutes natures y sont de plus en plus nombreux et réduisent ainsi les possibilités d'inversion des tendances économiques. L'insécurité représente en effet un facteur de forte répulsion aussi bien pour les investisseurs locaux (dont le nombre est a priori réduit) que pour les investisseurs étrangers potentiels. A cet égard, deux déterminants directs, qui sont intimement liés dans la situation africaine actuelle, sont à mettre en avant. La croissance démographique qui se poursuit à un rythme élevé et la pauvreté, qui en découle tout en la renforçant, et qui devient de plus en plus générale, de plus en plus criante.

1.1. Une population toujours plus nombreuse

L'Afrique est aujourd'hui, en termes d'évolution des populations, le continent qui accumule tous les retards. Cependant, les situations n'y sont pas géographiquement homogènes ; elles diffèrent aussi selon que la langue dominante du pays est l'arabe, l'anglais ou le français, même si la langue ne justifie rien en elle-même.

Ce que les démographes appellent la « transition démographique » semble être bloquée à ses premières étapes en Afrique subsaharienne, où la forte baisse de la mortalité est encore faiblement contrebalancée par la diminution de la natalité. Une telle situation, fortement déterminée par l'ensemble des variables socio-économiques, culturelles et politiques caractérisant les sociétés africaines contemporaines, n'est aucunement à mettre en doute dans son ampleur dans la mesure où elle est la résultante d'un faisceau de paramètres démographiques qui font désormais de l'Afrique une espèce d'exception à l'échelle mondiale. Les pays africains dans leur ensemble détiennent en effet le taux de natalité le plus élevé ainsi que le niveau de mortalité le plus bas au monde. Leur population connaît corollairement le taux de croissance naturelle continental le plus rapide : 3% d'accroissement annuel, contre un taux moyen de croissance mondial de 1,7%.

Ainsi, l'Afrique, qui rassemblait 221 millions d'habitants en 1950 et 8,7% de la population mondiale, en compte aujourd'hui près de 800 millions, soit près de 13,5% de la population mondiale, et devrait être peuplée d'1,3 milliard d'habitants en 2025 et d'1,76 milliard en 2050.

Ces prévisions ont été faites bien que l'Afrique soit aujourd'hui la région du monde la plus affectée par le sida, qui a été à l'origine directe de la mort de 2,4 millions de personnes (adultes et enfants) en Afrique subsaharienne en 2002, sur un total mondial de 3,1 millions de décès cette année-là. Agent de blocage supplémentaire de la transition démographique, le sida, qui affecte 29,4 millions d'Africains², est un indicateur à la fois de l'état de pauvreté des personnes, de la désagrégation des systèmes nationaux de prévention et de la profonde crise économique et sociale que connaissent les régions qui en sont affectées. Il constitue également

² Source : *Le point sur l'épidémie du sida*, OMS, décembre 2002.

désormais un facteur aggravant de la pauvreté. Le sida constitue en fait un facteur structurel de blocage qui s'ajoute à tous les autres que connaît l'Afrique depuis de très longues décennies.

1.2. Une pauvreté qui s'aggrave en se généralisant

La situation économique et sociale en Afrique s'inscrit depuis le milieu des années 1960, et surtout depuis le début des années 1980, dans une dynamique de régression qui s'exprime nettement par le recul à grande échelle des taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) et du revenu par habitant.

Ainsi, pour l'ensemble de l'Afrique, le taux de croissance du PIB, qui se situait aux environs de 6% par an entre 1965 et 1970, est passé à près de 0% à la fin des années 1980 et au début des années 1990, avec cependant de gros écarts entre les pays d'Afrique du Nord, d'Afrique australe et le reste du continent, surtout l'Afrique de l'Ouest et sahélienne.

En ce qui concerne le début de l'actuelle décennie, le dernier rapport annuel sur les pays les moins avancés publié par la CNUCED en 2002 indique que la proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté, c'est-à-dire celle qui dépense moins d'un dollar américain par jour, dans les pays africains les moins avancés est passée de 56% dans la période 1965-1969 à 65% dans la période 1995-1999. La CNUCED, qui estime le nombre des pays les moins avancés (PMA) à 48, considère que 32 d'entre eux sont des pays africains³. Parmi ces derniers, on retrouve tous les pays limitrophes ou très proches des frontières de l'Algérie et de la Libye (Mali, Niger, Tchad, Burkina Faso, Bénin⁴), la République démocratique du Congo et la Sierra Leone, dont les émigrants sont très nombreux sur le chemin de l'Afrique à l'Europe.

À cause et en conséquence de cela, l'Afrique subsaharienne souffre d'un endettement extérieur en très forte croissance. La dette extérieure de la région a été multipliée par plus de 3,3 en 20 ans, passant de 60,6 milliards de dollars en 1980 à 206,1 milliards de dollars en 2000. En même temps, le rapport du stock de la dette extérieure sur le PNB est passé de 23,4% à 66,1%. Quant au service de la dette extérieure, il est passé de 6,7 milliards de dollars en 1960 à 14,8 milliards de dollars en 2000, et il représentait cette année-là 12,8% des recettes d'exportation de la région, contre 7,2% vingt ans plus tôt, ce qui réduit d'autant les revenus disponibles pour les ménages et les ressources possibles pour d'éventuels investissements publics ou privés⁵.

Les trois conclusions de cette situation, qui concerne le cas de l'Afrique subsaharienne, mais qu'il est possible d'étendre jusqu'aux frontières de l'Afrique du Sud pour ce qui est de la problématique migratoire, sont les suivantes :

- à prix constants, la pauvreté des plus pauvres au début du XXI^{ème} siècle est beaucoup plus grande qu'elle ne l'était quarante ans plus tôt ;
- en raison de la croissance démographique, les plus pauvres sont aussi de plus en plus nombreux et forment désormais une véritable ceinture à la lisière sud de l'ensemble des pays du Maghreb ;
- l'Afrique, et particulièrement sa partie subsaharienne, est dans une telle situation de sous-développement et de régression que si rien de significatif n'est entrepris à brève échéance sur les plans financier et économique pour envoyer plus de ressources qu'il n'en sort, ni sur les plans institutionnel et politique internes pour y ramener un minimum de calme et de

³ Rapport de 2000 sur les Pays les moins avancés, CNUCED.

⁴ Les habitants de ces cinq pays, qui regroupent près de 50 millions d'habitants, disposent chacun en moyenne d'un peu plus de 200 \$ par an, ce qui équivaut à moins de 60 cents par jour, et enregistrent un taux de croissance démographique annuel moyen compris entre 2,7% et 3,4%.

⁵ *Dette et développement, plate-forme d'information et d'action sur la dette des pays du sud*, Rapport 2001-2002.

stabilité sans lesquels les investissements créateurs de richesses et d'emplois ne sont pas possibles, la région sera menacée par une véritable catastrophe humaine, dont découlera une plus forte propension aux migrations à moyen et long termes⁶.

2. Voies et filières migratoires vers et à travers le Maghreb. Pourquoi un transit par le Maghreb ?

Le transit par les pays du Maghreb, particulièrement par l'Algérie et le Maroc, s'explique principalement par des raisons géographiques (proximité de l'Europe, le Maroc n'étant qu'à 14 km de la côte sud de l'Espagne) et historiques, culturelles et religieuses, qui ont permis de tisser des liens humains importants (Touaregs en Algérie, Tidjanes du Sénégal au Maroc) et ont abouti à l'existence d'autant de relais possibles sur le chemin de la migration. Des motifs socio-économiques, qui peuvent être la possibilité de travailler sur place lors de la migration ou tout simplement l'opportunité de rester en cas d'abandon ou d'échec du projet migratoire initial, paraissent être des facteurs contingents par rapport aux raisons initiales.

Ce transit peut aussi s'expliquer par l'existence de filières et de réseaux de migration mis en place et renforcés progressivement avec la généralisation du visa pour l'accès à l'ensemble des pays européens depuis le milieu des années 1980. Ce dispositif étant parvenu à son plein régime depuis l'entrée en vigueur de la Convention de Schengen en 1992, il a rendu le « chemin migratoire maghrébin » inévitable pour la plupart des candidats à la migration irrégulière en provenance d'Afrique subsaharienne, qui peuvent désormais difficilement se rendre directement par voie aérienne en Europe (ou même en Amérique du Nord) à partir de leur pays d'origine.

En réalité, des mouvements migratoires importants ont toujours existé entre la zone sahélienne et l'ensemble des pays du Maghreb, hormis la Mauritanie (soit la Libye, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc), en raison des relations historiques et commerciales étroites que les deux espaces ont entretenus au cours des siècles passés. Ces mouvements, qui ont conduit à l'installation et à l'intégration définitive de très nombreux Africains subsahariens au Maghreb, ont connu un regain d'intensité à la faveur de l'accroissement du différentiel de revenus et de richesses entre ces deux ensembles, surtout à la suite de la découverte de pétrole dans des régions sous-peuplées comme l'est de la Libye ou le centre et le sud de l'Algérie. Désormais, la plupart des migrants nigériens, maliens et tchadiens ne migrent que vers la Libye ou l'Algérie voisines pour des périodes plus ou moins longues. Ces durées de séjour sont déterminées par la capacité des immigrés à économiser suffisamment sur place pour faire face aux besoins de leurs familles laissées au pays ou qui les ont accompagnés durant les premières années du boom pétrolier, notamment dans le sud de l'Algérie, très peu peuplé et aux conditions de vie autrement plus difficiles que dans l'Algérie du nord...

À titre d'illustration, nous citerons le cas de la ville de Tamanrasset, qui a vu sa population passer de 3 000 personnes, dont 332 Subsahariens, en 1966, à 65 000 personnes, dont 31 300 Subsahariens, essentiellement des Nigériens et des Maliens, en 1998⁷.

Le Maroc, quant à lui, a de tous temps eu des relations d'échanges humains fortes avec des pays tels que le Sénégal, la Guinée, le Mali ou le Niger, surtout à un moment où l'influence directe des sultans marocains s'étendait jusqu'au sud du Sahel. Les commerçants et les confréries religieuses du Sénégal ou du Mali avaient leurs habitudes (qu'ils maintiennent

⁶ Consulter : www.uneca.org (site de la Commission économique pour l'Afrique) ; www.worldbank.org (Banque mondiale) ; www.adb.org (Banque africaine de développement) ; www.fao.org (FAO) ; www.unaids.org (Programme des Nations unies de lutte contre le sida).

⁷ Sassia Spiga, « La dynamique urbaine post-migratoire à Tamanrasset », Colloque sur le Maghreb et les nouvelles configurations migratoires internationales, Migrinter, Poitiers, France, 19/20, avril, 2002.

encore) dans différentes régions du Maroc, notamment celle de Fès. Par ailleurs, depuis son indépendance en 1956, le Maroc a ouvert ses facultés et ses grandes écoles aux étudiants d'Afrique subsaharienne et accorde des bourses d'État à certains d'entre eux, dont les Sénégalais, les Ivoiriens, les Maliens, les Nigériens, les Guinéens, les Centrafricains et les Mauritaniens, auxquels sont venus s'adjoindre les étudiants du Congo et surtout de l'ex-Zaïre, l'actuelle République démocratique du Congo.

Une telle situation, qui a entraîné au fil des années la formation d'une véritable structure d'information et d'accueil, est apparue comme très propice aux nouveaux arrivants du milieu des années 1990, y compris aux ressortissants du Nigeria, de la Sierra Leone ou du Liberia, poussés à l'exode par la guerre civile ou des troubles intérieurs violents, lorsque les nouvelles données africaines et la fermeture de la frontière extérieure de l'Europe ont fait du Maghreb une étape obligée sur le chemin migratoire de milliers de personnes. Étape qui peut constituer une simple halte comme elle peut devenir durable pour se transformer en objectif ultime de la migration.

Ainsi, il semble bien qu'il existe en la matière une sorte de partage entre l'UE et les différents pays du Maghreb selon lequel ces derniers résorberaient, comme indiqué ci-après, la plus grande part des flux de Subsahariens migrant à la recherche de meilleures conditions de vie, ou tout simplement pour leur survie.

Ce partage est toutefois biaisé par le fait que nombre de Marocains, d'Algériens et, dans une moindre mesure, de Tunisiens, quittent leur pays dans les mêmes conditions d'irrégularité alors qu'ils sont citoyens de pays nantis en comparaison des pays subsahariens.

3. Estimations du nombre des migrants et impacts sur le Maghreb

Les informations et les estimations disponibles relatives au nombre des migrants subsahariens en situation irrégulière transitant par le Maghreb vers l'Europe ou s'installant au Maghreb (par défaut ou comme ultime étape de leur projet migratoire) et à celui des Maghrébins installés clandestinement en Europe occidentale proviennent de différentes sources, qui sont souvent non concordantes ainsi que disjointes et très partielles selon leur origine.

Nous disposons à ce sujet de chiffres publiés par les autorités espagnoles (ministère du Travail, Garde civile, journaux, etc.), qui sont les plus suivis et semblent être également les plus complets. Il existe aussi certaines données partielles publiées sporadiquement par les autorités marocaines ou algériennes. À ces sources, il faut ajouter les informations tirées d'études menées par différents chercheurs (généralement de manière isolée) au Maroc, en Algérie, en Libye ou en Tunisie, de même que celles qui sont tirées de la presse écrite, aussi bien au Maghreb qu'en Europe.

Mis bout à bout, les différents chiffres recueillis conduisent à mettre en avant certaines données fondamentales concordantes :

- le nombre des migrants a fortement progressé au cours des dernières années ; cependant, sa plus grande visibilité – aussi bien effective, sur les grandes artères et places de certaines villes (Las Palmas, Madrid, Barcelone, Paris, Marseille, Milan, Pise, Florence, etc.), que médiatique et politique, au travers notamment de la montée en force de mouvements xénophobes – n'exprime pas ce que l'on pourrait qualifier de « *bomba migratoria* » ou « bombe migratoire », comme cela a été souvent dit, dans la presse espagnole en particulier⁸ ;
- les pays impliqués sont devenus plus nombreux et la part des migrants dans chacun d'eux est devenue plus significative ;

⁸ Voir la revue *Dinero*, n° 907, juin 2002, Madrid.

- les migrations de citoyens de pays situés au sud du Sahara ne concernent encore l'Europe que dans une faible mesure puisque la plupart des migrants subsahariens s'installent pour des périodes plus ou moins longues au Maghreb, en particulier en Libye, dans une moindre mesure en Algérie et de plus en plus au Maroc. On estime ainsi à plus de 2 millions le nombre de personnes originaires du sud du Sahara qui vivent actuellement en Libye.

Les différentes sources indiquent que le flux annuel des migrants subsahariens accédant au Maghreb par ses frontières sahariennes oscillerait ces dernières années entre 65 000 et 80 000.

Parmi ces émigrants, 80% se dirigent vers la Libye et 20%, soit entre 13 000 et 16 000 individus, partent pour l'Algérie. Toutefois, une part difficilement quantifiable des migrants qui vont en Libye, car variant fortement selon la politique du moment suivie par les autorités libyennes vis-à-vis des pays d'Afrique subsaharienne, continue vers l'Algérie, généralement pour rejoindre la « filière algéro-marocaine » à destination de l'Europe. Les autres, ceux qui restent en Algérie, sont employés pour divers travaux agricoles ou de transport à Tamanrasset et dans sa région ou en tant que domestiques ou prestataires de différents services à Alger ou à Ghardaïa (creusement de canaux, travaux de terrassement, petit commerce, cordonnerie, coiffure, etc.). Mais, dans leur majorité, ils ne font que transiter par le territoire algérien – en y travaillant en chemin pour faire face à leurs multiples dépenses, notamment de transport – pour se diriger vers le Maroc afin de poursuivre leur route vers l'Espagne ou, à défaut, pour rester au Maroc, qui semble constituer de plus en plus une destination finale pour les citoyens de pays comme le Sénégal, le Mali ou la République démocratique du Congo.

Au cours des dernières années, les données – devenues plus affinées et plus précises à mesure que les contrôles se sont renforcés – publiées par les autorités espagnoles semblent corroborer ces estimations, puisque le nombre des Subsahariens arrêtés par les forces de sécurité hispaniques a varié de 142 en 1996 à 3 431 en 2000.

De son côté, la Commission européenne, à l'occasion d'une mission d'identification au Maroc sur la « gestion des contrôles frontaliers »⁹, a reçu du gouvernement marocain des informations sur le nombre des arrestations de migrants clandestins, marocains et autres, opérées par ses services de sécurité. Ces informations font état de 24 409 personnes en 2000, dont 9 353 Marocains, et de 26 427 individus en 2001, dont 13 327 Marocains.

Pour toute l'année 2002, il y aurait eu, selon la gendarmerie marocaine, 3 017 arrestations de migrants entrés clandestinement au Maroc¹⁰. Pour la même année, les autorités algériennes ont, quant à elles, annoncé l'arrestation de 4 118 migrants clandestins, dont 268 femmes.

En termes de résidents, c'est-à-dire de population subsaharienne vivant au Maghreb, on estimait le nombre d'Africains du sud du Sahara régulièrement installés au Maroc à près de 6 500 à la fin des années 1990, dont près de 4 000 étudiants¹¹.

Les chiffres officiels tirés du recensement général de la population et de l'habitat réalisé en Algérie en 1998 font état de la présence sur l'ensemble du territoire algérien d'un peu plus de 7 200 personnes originaires d'Afrique subsaharienne sur une population étrangère totale estimée alors à 97 600 personnes.

⁹ Cette mission fait partie du programme indicatif national MEDA 2002/2004, qui inclut trois programmes spécifiques : Gestion des contrôles frontaliers (budget : 40 millions d'euros pour l'année 2004), Appui institutionnel à la circulation des personnes (budget : 5 millions d'euros) et Stratégie pour le développement des provinces du Nord [du Maroc] (budget : 70 millions d'euros).

¹⁰ Ce chiffre a été annoncé par les radios, début février 2003. La revue *Tel Quel* (Casablanca) a annoncé le 3 mars 2003 l'arrestation de 4 400 personnes d'origine subsaharienne en situation irrégulière. Pour les mois de janvier et février 2003, les services de police marocains auraient appréhendé 2 900 ressortissants étrangers en situation irrégulière au Maroc (Libération, Casablanca, 9 mars 2003).

¹¹ Source : Direction de surveillance du territoire, Rabat, Maroc, 1999.

Parmi la population d'origine subsaharienne régulièrement installée dans ce pays, il y aurait 2 500 à 3 000 étudiants (en 2002), soit à peu près le même nombre qu'au Maroc et en Tunisie.

La Tunisie donne à peu près le même nombre de migrants subsahariens que le Maroc, c'est-à-dire près de 3 000 étudiants, sur une population étrangère totale estimée à près de 30 000 personnes, en 2000.

Quant au nombre de migrants clandestins, il n'est possible de disposer que d'estimations imprécises. Au Maroc, il y aurait ainsi entre 6 000 et 15 000 migrants en situation irrégulière¹². En Tunisie, ce nombre serait inférieur à 2 000, et en Algérie, où l'économie a très fort besoin de Touaregs venus du Niger et du Mali, ce nombre varie de quelques milliers à plusieurs dizaines de milliers de personnes (entre 50 000 et 150 000), installées principalement à Tamanrasset et dans d'autres oasis du sud de l'Algérie, à Ghardaïa (nord du Sahara) et à Alger.

La Libye occupe une situation à part au Maghreb. Deuxième pays le plus étendu de la région (1,76 million de km²), mais surtout l'un des pays les moins densément peuplés au monde (3,1 habitants par km²), elle est devenue, depuis le début de son enrichissement progressif dû à la découverte de pétrole dans son sous-sol, un grand pays d'accueil de migrants aussi bien arabes (Marocains, Tunisiens, Égyptiens, Soudanais, etc.) que subsahariens (Tchadiens, Maliens, Nigériens, etc.). Cependant, les origines des migrants ont beaucoup changé en fonction des considérations politiques émanant de Tripoli durant les trois dernières décennies, et surtout durant les années 1990¹³. Les statistiques officielles tirées du recensement de 1995 faisaient état d'un effectif de près de 100 000 Soudanais et de 40 000 Subsahariens, contre respectivement 5 000 Soudanais et quelques centaines de Subsahariens vingt ans auparavant. Selon différents chercheurs, « *bien que spectaculaire, cette croissance est de toute évidence sous-estimée. Des estimations récentes évaluent le nombre de ressortissants d'Afrique occidentale et centrale à environ 1,5 million (The Baltimore Sun, 26/10/2000), dont 500 000 Tchadiens (AFP, 1/10/2000) et un nombre supérieur de Soudanais (JANA, 8/03/2000)*¹⁴ ».

En tout cas, la bataille des chiffres, engendrée essentiellement par les flux de migrants « en transit » et les déclarations de fermeté, sont probablement l'une des manifestations des tentatives d'approche bilatérales¹⁵ des nombreux différends¹⁶ qui opposent le Maroc à l'Espagne depuis de nombreuses années.

Jusqu'au début de l'année 2004, l'Espagne n'hésitait pas à soutenir que, lors de chaque conflit entre les deux pays, il y a une augmentation du nombre des embarcations transportant des migrants à partir du Maroc, ce qui démontrerait « *l'existence d'une forme de pression exercée à travers le contrôle de la migration* » par les Marocains. Dans ce sens, l'incident de l'îlot du Persil (« Perejil » pour les Espagnols et « Île de Leïla » pour les Marocains) du mois de juillet 2002 ne serait pas isolé du reste du contentieux hispano-marocain, alors que les données fournies par les autorités marocaines montrent justement que, malgré les situations de

¹² Ce dernier chiffre a été retenu par des experts de la Commission européenne lors d'une « mission d'identification au Maroc » menée entre les mois de juillet et d'octobre 2002 dans le cadre du programme Meda-Maroc « Gestion des contrôles frontaliers ».

¹³ La Libye accordait sa préférence à telle ou telle nationalité d'origine selon les circonstances politiques régionales et l'évolution de ses relations internationales, ce qui a conduit à un basculement constant entre pays d'origine et surtout entre monde arabe et Afrique subsaharienne.

¹⁴ Voir Les migrations dans le Sahara libyen, approches et aspects, Olivier Pliez, Migrant, Poitiers, avril 2002.

¹⁵ Ces approches sont cependant en train de changer depuis l'arrivée au pouvoir à Madrid d'un gouvernement socialiste au mois de mars 2004.

¹⁶ Le contentieux a diverses origines, dont le refus du Maroc de signer en 2000 un autre accord de pêche avec l'UE – pour le compte final de l'Espagne – et la revendication par les Marocains des enclaves de Ceuta et de Melilla et de différentes îles au large des côtes méditerranéennes marocaines et encore sous domination espagnole.

crise répétitives entre les deux pays, la police et la gendarmerie marocaines font preuve de plus en plus de vigilance pour limiter les flux migratoires vers l'Espagne.

Outre leurs effets sur les relations politiques et diplomatiques entre les pays du Maghreb, le Maroc en particulier, et les pays de l'Union européenne, notamment l'Espagne, les migrations irrégulières, telles qu'elles évoluent depuis plus de dix ans, ont de nombreuses conséquences à différents niveaux sur les sociétés marocaine, algérienne et tunisienne ; cependant, ces conséquences ont été jusqu'à présent relativement peu perceptibles à l'échelle nationale, vu le nombre encore réduit de migrants.

L'une des plus importantes conséquences des migrations irrégulières pour les pays du Maghreb est que, échaudés par les difficultés qu'ils rencontrent sur le chemin de l'Europe, un nombre de plus en plus important de migrants subsahariens opte désormais pour une installation en Algérie (principalement dans le sud du pays) ou dans différentes localités marocaines.

L'Algérie, depuis bien longtemps, et le Maroc, depuis peu, semblent être devenus des espaces d'immigration « par défaut », alors que, jusqu'au début des années 1990, ils constituaient des pays d'accueil pour les citoyens d'un nombre réduit de pays africains : pour les Maliens et les Nigériens, principalement à Tamanrasset, en Algérie, pour un très petit nombre de Sénégalais et de Maliens à Fès, au Maroc.

Les informations recueillies à travers différentes enquêtes permettent d'évaluer le coût du « voyage » pour chaque migrant transitant par le Maghreb à une moyenne de 4 000 et 6 000 euros entre son pays de départ et son point d'arrivée final en Europe. Étant donné que le nombre de migrants est estimé à 15 000 par an, cela génère une dépense approximative de l'ordre de 75 millions d'euros. Sur ce montant, on peut estimer que le cinquième est dépensé au Maroc (soit 15 millions), une petite partie en Algérie (soit 5 à 10 millions), où les migrants tentent aussi de gagner de quoi continuer leur périple. Le reste – relativement peu – est dépensé avant l'arrivée au Maghreb et surtout après le départ du Maroc.

Hormis en Libye, la population migrante, installée ou en transit, est fortement intégrée dans le marché du travail informel, surtout en Algérie. Mais, malgré un taux de chômage qui atteint près de 28% de la population active, les migrants ne semblent pas concurrencer les travailleurs locaux, puisque les emplois qu'ils occupent sont rarement prisés par les Algériens.

En Tunisie et au Maroc, où le taux de chômage varie entre 15% et 18% et où le marché de l'emploi ne semble pas nécessiter une main-d'œuvre du type de celle que constituent les migrants clandestins, on retrouve ceux-ci dans quelques activités de commerce (produits d'artisanat d'origine subsaharienne) ou de service (cordonnerie, coiffure, gardiennage), voire dans le bâtiment.

Dans tous les cas, il est impossible à ce niveau et dans les trois pays du Maghreb, vu le nombre encore relativement réduit de migrants, de parler d'une concurrence sur le marché du travail au détriment des locaux. D'autant que, par exemple, nombre d'emplois de services (gardiennage, jardinage, etc.) sont occupés par des Marocains en Tunisie.

Au sud de l'Algérie, il existe une situation « à l'européenne », où les migrants occupent les emplois sous-qualifiés que les Algériens ne veulent plus occuper, étant donné en particulier les conditions climatiques très dures pour les autochtones venant du nord du pays.

À part les effets sur le marché de l'emploi au Maghreb, dont on vient de voir qu'ils sont très limités, des phénomènes collatéraux accompagnent les migrations clandestines. Il s'agit plus particulièrement de l'apparition, tout au long du trajet migratoire, d'organisations de type mafieux qui exploitent les migrantes. Les contacts avec ces dernières sont particulièrement difficiles, mais il semble évident que nombre d'entre elles s'adonnent à la prostitution.

Le phénomène est très sensible à Tamanrasset, où les autorités publiques semblent commencer à s'inquiéter, surtout à cause de l'apparition du sida (cette ville du sud algérien

abrite, sur une population de près de 70 000 habitants, une garnison de 8 000 à 10 000 soldats et autres membres de forces de sécurité, d'où l'organisation au mois de mai 2002 d'une visite sur les lieux de membres d'organisations spécialisées des Nations unies, dont le BIT, le FNUAP et l'OMS).

Cependant, la prostitution parmi les migrantes – qui sont dans le plus grand besoin financier – est aussi présente au Maroc, à Rabat et à Tanger surtout. Le nombre des accouchements de femmes subsahariennes constatés dans les hôpitaux marocains et celui des migrantes clandestines enceintes ou voyageant sans conjoint avec des nourrissons ou des enfants en bas âge en témoignent.

4. Que faire ?

Depuis 2001, le débat autour de la question migratoire entre les pays du Maghreb et ceux de l'UE a glissé très rapidement d'un mélange de considérations socioéconomiques et sécuritaires lors de débats entre spécialistes à une approche essentiellement fondée sur le contrôle et la sanction.

Le projet de loi marocain sur le sujet, présenté le même jour qu'un texte de loi sur le terrorisme, et d'autres textes tunisiens, français ou espagnols adoptés au cours des dernières années constituent une parfaite illustration de ce virage.

Néanmoins, il demeure évident que l'aggravation de la situation en Afrique et l'augmentation des flux migratoires qui en découle ne peuvent trouver de solutions viables que dans la sphère économique et sociale, et dans la durée. Une telle approche est inévitable si la communauté internationale et les pays concernés veulent véritablement inverser des tendances qui, à terme, conduiraient à de véritables tragédies humaines, qui seraient mal à propos dans une économie et des sociétés qui se mondialisent.

À partir de ces éléments, il semble bien que toute intervention crédible visant à réduire l'ampleur du phénomène migratoire à moyen et long termes et à en limiter, à court terme, les effets négatifs de toutes natures que subissent aussi bien les pays de départ que les pays d'accueil et les migrants eux-mêmes tout au long du processus migratoire, doit s'articuler autour d'un ensemble de volets et doit être conduite d'abord au niveau des pays émetteurs.

Au demeurant, pour qu'il y ait des résultats concrets sur le terrain en termes de réduction de la pauvreté, d'accroissement de l'emploi, de relèvement du niveau d'études de la population, d'amélioration du cadre de vie et d'installation de la sécurité et de la stabilité, il y aurait besoin d'un véritable « plan Marshall » – à l'image de ce qui a permis la reconstruction de l'Europe occidentale au sortir de la Seconde Guerre mondiale – pour l'ensemble de l'Afrique et aussi d'une approche concertée, plus dynamique et volontariste, entre les groupes régionaux d'Afrique, l'Union européenne, le Japon, les États-Unis, les organismes des Nations unies spécialisés dans le développement et les instances financières internationales, dont le FMI et la Banque mondiale.

Cette approche devrait plus particulièrement être conduite par les ensembles qui sont aujourd'hui les plus directement concernés par les migrations et les problèmes de développement en Afrique. Il s'agit de l'Union européenne et du Maghreb, en tant que groupes politico-économiques, en plus de l'ensemble des pays subsahariens. Les problèmes actuellement posés et l'effectif des populations concernées dans les années à venir sont tels qu'il y a besoin d'une conférence eurafricaine pour discuter des fondements d'un cadre multilatéral de dialogue et de coopération entre l'Union européenne, les pays du Maghreb et les principaux pays de départ de migrants illégaux de l'Afrique subsaharienne.

Normalement, cette conférence devrait avoir pour objectif l'institution d'un partenariat politique et de sécurité, à l'image de ce qui a été convenu en 1995 entre l'Union européenne et les pays du sud de la Méditerranée pour faire face à court et à moyen termes aux flux de

migrations illégales, mais elle devrait surtout envisager le long terme en instituant un partenariat économique et de développement, qui serait le seul moyen de réduire les pressions migratoires dans un continent bientôt peuplé de plus d'un milliard de personnes.

Vu l'urgence des problèmes posés par les migrations illégales à l'heure actuelle et l'ampleur que celles-ci peuvent atteindre dans les années à venir, ce partenariat eurafricain doit être fondé sur une volonté politique forte et sur un engagement économique réel afin de lutter contre la pauvreté et asseoir le développement dans les régions les moins nanties d'Afrique subsaharienne.

Toutefois, la démarche « sécuritaire » qui semble primer du côté européen depuis la réunion de Séville de la Présidence du Conseil européen, les 21 et 22 juin 2002, le contexte, au cours de l'année 2003, dans lequel a été proposée et adoptée une loi sur l'émigration et l'immigration irrégulières au Maroc, de même que l'état d'instabilité et d'incertitude que connaît le monde depuis les événements de septembre 2001¹⁷, ne paraissent pas aujourd'hui de nature à conforter l'œuvre nécessaire de développement en Afrique qui pourrait permettre de faire face à la problématique migratoire telle qu'elle est posée aujourd'hui. Or, sans ce développement et sans réduction significative de l'état de pauvreté dans les pays d'Afrique subsaharienne, la pression migratoire ira mécaniquement en se renforçant, quelles que soient les mesures de contrôle et de sécurité qui seront adoptées pour la réduire.

BIBLIOGRAPHIE

- BARROS L., LAHLOU M., ESCOFFIER C., PUMARES P. et RUPINI P., 2002, « L'immigration irrégulière subsaharienne à travers et vers le Maroc », Genève, Programme des migrations internationales, BIT, 139 p.
- BENSAAD A., 2001, « Voyage au bout de la peur avec les clandestins du Sahel », Le Monde diplomatique, Paris, septembre.
- COMITÉ CATHOLIQUE CONTRE LA FAIM et POUR LE DÉVELOPPEMENT, 2001-2002, « Dette et développement, plate-forme d'information et d'action sur la dette des pays du sud ».
- HAUT CONSEIL DE COOPÉRATION INTERNATIONALE, 2002, « Les priorités de la coopération pour l'Afrique subsaharienne », Paris, avril.
- LE MONDE, 2004, « Bilan du Monde », Paris.
- LE MONDE DIPLOMATIQUE, 2004, « L'Atlas du Monde diplomatique ».
- ONUDI, 1999, « Côte d'Ivoire : développement durable du secteur privé », Vienne.
- ONUDI, 2000, « Appui à la compétitivité et promotion de la décentralisation des activités productives – Mali », Vienne.
- ONUDI, 2001, « Programme intégré d'appui aux activités génératrices de revenus et d'emplois pour la réduction de la pauvreté – Madagascar », Vienne.

¹⁷ Auxquels se sont ajoutés entre autres le début de la guerre en Irak en mars 2003, l'attentat terroriste à Casablanca en mai 2003 et les attentats à Madrid en mars 2004.